

Insignes de la Légion d'honneur du duc de Berry



Etienne Hyppolyte Nicolas Coudray (1768-1823)
Insignes de grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur
Or et émail
Achat de la Société des Amis, 2018, Inv. 010648, 010649

Le 13 février 1820, le duc de Berry, neveu du roi Louis XVIII et héritier potentiel au trône de France, était assassiné à la sortie de l'ancien opéra de la rue de Richelieu à Paris, par Louis Pierre Louvel, ouvrier bonapartiste.

Le musée conserve les insignes de la Légion d'honneur de ce prince, comme un témoignage de la continuité de la Légion d'honneur sous la Restauration.

Second fils du futur Charles X, Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry naît le 24 janvier 1778 à Versailles. Il s'exile avec son père dès le début de la Révolution Française puis de 1792 à 1797, s'illustre au sein de l'armée de Condé. Revenu en France lors de la Restauration, il fut, tout comme son père, l'un des fervents représentants du parti ultraroyaliste, prônant un retour à une monarchie d'Ancien Régime.

De son mariage avec Marie-Caroline de Bourbon-Siciles en 1816, naissent deux enfants : Louise d'Artois (1819-1964), future duchesse de Parme et Henri d'Artois (1820-1883), surnommé par Lamartine « l'enfant du miracle », né huit mois après la mort de son père. Ce dernier devint dès lors, l'héritier de la couronne de France. Ni Louis XVIII, ni le duc d'Angoulême, fils aîné du futur Charles X n'avaient en effet d'enfant, le duc de Bordeaux incarnait donc le seul espoir d'une continuité dynastique.

Comme tous les princes de la famille royale et les princes du sang, le duc de Berry fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur par l'ordonnance du 3 juillet 1816.

Ordre royal depuis 1814, l'ordre de la Légion d'honneur a été conservé par Louis XVIII, qui, face à sa notoriété, n'avait eu d'autre choix que de le garder, tout en la plaçant protocolairement au dernier rang, après les ordres royaux français rétablis. Cette décision fut entérinée par la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, confirmée par l'ordonnance du 19 juillet 1814 qui stipulait, « *dès que la Providence nous eut replacé sur le trône de nos ancêtres, au milieu des acclamations d'un peuple que notre cœur a toujours chéri, nous nous fîmes un devoir de maintenir cette Légion d'honneur, qui récompense, d'une manière analogue aux mœurs des Français, tous les genres de services rendus à la patrie.* »

D'un modèle de luxe, dont peu d'exemplaires nous sont parvenus aujourd'hui, le bijou du duc de Berry est attribué à l'orfèvre Étienne-Hippolyte-Nicolas Coudray. Tout comme la plaque qui l'accompagne, il est du second modèle de la Restauration : le centre porte à l'avant l'effigie d'Henri IV entouré de la légende « Henri IV, Roi de France et de Navarre » et au revers, trois fleurs de lis sont accompagnées de la devise inchangée de l'ordre, « Honneur et patrie ». La plaque, agrémentée de fleurs de lis, porte également l'effigie d'Henri IV ainsi que la devise de l'ordre.

Après la mort du duc, cet ensemble fut certainement conservé par la duchesse de Berry et dut faire partie des biens transmis aux Bourbon-Parme à la mort du comte de Chambord. Il est réapparu une première fois dans la célèbre collection Beaupère, qui comprenait de nombreux souvenirs ayant appartenu aux ducs de Berry et d'Angoulême. Ils entrèrent ensuite dans la collection Lazareff avant d'être acquis par le musée à la fin de l'année 2018.

Ces insignes sont aujourd'hui exposés dans la vitrine consacrée à la Restauration, salle de la Légion d'honneur, aux côtés de l'insigne de l'ordre du Saint-Esprit (dépôt d'un collectionneur privé) et de la Toison d'or du duc de Berry (dépôt de la Fondation Napoléon).